

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 4
- abstentions : 29

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

L'an deux mille vingt et un et le 14 avril à 19 heures 05, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 avril 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

Etai^{ent} présents : M. PERE, M. NAVARRO, M. BAUMLIN, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, MME TOULZE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME GRUEL, M. ESPIAU.

05.62.89.22.89

Etai^{ent} absents excusés ayant donné procuration : MME BEC (POUVOIR A M. NAVARRO), M. COMBE (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME JARRIGE (POUVOIR A M. GARDE), M. CANCEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT).

M. DOMENEGUETTY est élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2021/42

Objet : Engagement et proximité – Pacte de gouvernance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. le Président de Toulouse Métropole lui a transmis le projet de Pacte de Gouvernance.

M. le Président de Toulouse Métropole précise :

« La loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi « engagement et proximité », a été adoptée à la fin de l'année 2019. Elle a notamment pour objectifs d'assurer une meilleure représentativité des communes dans la gouvernance de l'intercommunalité et d'améliorer la flexibilité dans la répartition des compétences au sein du bloc communal.

A cet égard, et en référence à son article 1^{er}, notre Conseil de Métropole de juillet 2020 a décidé de la mise en place d'un pacte de gouvernance entre Toulouse Métropole et ses communes membres. Ce pacte a notamment vocation à préciser :

- Les modes de relation entre les communes et la métropole et les dispositifs de concertation mis en œuvre,
- Les compétences métropolitaines territorialisées et leur organisation,
- Les orientations en matière de mutualisation de services entre l'EPCI et ceux des communes membres.

Un groupe de travail, présidé par Dominique Faure, 1^{ère} Vice-Présidente de Toulouse Métropole et Maire de Saint Orens de Gameville et composé de maires et d'élus métropolitains, a défini, au cours du dernier trimestre écoulé, le projet de pacte de gouvernance. Ses principaux éléments ont été présentés à nos deux dernières Conférences des Maires et soumis en début d'année aux remarques des Maires préalablement au document en pièce jointe.

Pour permettre son examen par notre Conseil de Métropole, a priori celui du début du printemps, et conformément à la loi « Engagement et Proximité », ce projet de pacte est soumis, dans un délai de deux mois après sa transmission, à l'avis simple des communes membres. »

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

- De s'abstenir à la majorité de 29 voix et de 4 voix pour, concernant le pacte de gouvernance proposé par Toulouse Métropole.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRÉ

Pour le Maire et par délégation
L'adjoint au Maire
David ROFÉ



- Transmis le 28 AVR. 2021
- Affiché le 28 AVR. 2021